



## **Déclaration de la Coalition DESC**

**Présentée par Dr Djibril Abarchi Balkissa, Secrétaire Générale Adjointe de l'Association des Femmes Juristes du Niger.**

**Sont membres de la Coalition DESC : AFJN, REPRODEVH Niger, SYNAFEN, AREN, FODA/DESC et Human Dignity**

Le Niger a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme avec des réserves. Il faut noter que lors du dernier passage de notre pays à l'examen périodique universel, il a été vivement recommandé à l'Etat du Niger de lever les réserves à la CEDEF et garantir sa pleine application dans le pays, malheureusement ces réserves n'ont toujours pas été levées. Le contexte social n'est toujours pas favorable du fait de l'existence d'un système juridique pluraliste où le droit moderne et le droit coutumier fortement islamisé sont applicables. En général les questions qui touchent à la famille sont régies par la coutume (mariage, filiation, divorce, garde d'enfant, succession, répudiation...).

Malgré la persistance de ces réserves quelques avancées significatives ont été réalisées en ce qui concerne la révision du code de la nationalité, l'adoption d'un décret pour le maintien de la jeune fille à l'école. Cependant l'adoption d'un code de la famille qui permettra de surmonter les difficultés de l'application de la coutume reste encore problématique. Mais conformément à la loi sur l'organisation judiciaire le juge procède à un contrôle de conformité de la coutume aux lois, aux conventions internationales et aux bonnes mœurs avant son application.

Pour la justiciabilité des DESC la difficulté reste encore posée au Niger comme partout ailleurs. Cependant l'on note une avancée significative du fait de la mise en place d'une agence nationale d'assistance juridique et judiciaire depuis 2011 pour faciliter l'accès à la justice et au droit à tous les citoyens notamment les couches les plus vulnérables par les services gratuits de défenseurs. Il faut cependant regretter l'insuffisance des moyens de fonctionnement de l'agence et l'éloignement des bureaux locaux de l'agence ce qui rend pratiquement ineffective cette assistance.

Quant aux droits des éleveurs, ce secteur occupe environ 87% de la population du Niger. C'est l'une des principales activités génératrices de revenus. Cependant, les droits des éleveurs ne sont pas effectivement protégés et sont profondément affectés par la situation sécuritaire due à la menace terroriste sur une grande partie du territoire nigérien.